



AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT ATLANTIQUE AFLI 2024

Manche n°2

INTERLIGUE AFLI

Samedi 13 et dimanche 14 avril 2024

Société Nautique de la Baie de Saint Malo

Mise à l'eau : site du Naye

Grade 4

Préambule

Prévention des violences et incivilités :

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans RCV
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- Les règlements fédéraux
- Le présent avis de course et les Instructions de Course I.C. et leurs annexes
- Le règlement sportif voile légère Ligue de Bretagne 2024
- Le règlement du classement national des coureurs AFLI et le règlement du Championnat régional Atlantique AFLI
- L'annexe T s'appliquera

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC).

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

Les IC seront disponibles en version numérique à l'adresse suivante : www.snbsm.com

3. ADMISSIBILITÉ et INSCRIPTION :

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes ILCA : ILCA 4, ILCA 6 et ILCA 7.

URL d'inscription :

<http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=292#formulaires>

URL pour consulter la liste des pré-inscrits (ayant confirmé) :

<http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=292#preinscrits>



Société Nautique de la Baie de SAINT-MALO

Tél. : 02 23 18 20 30

voilelegere@snbsm.com - www.snbsm.com



Les concurrents doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription :

4. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

5. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants : 35€ par bateau à payer en ligne sur le site www.snbsm.com jusqu'au 5 avril 2024 à minuit et 45 € par bateau pour les inscriptions faites à partir du 8 avril 2024.

Plus de précision sur le paiement en ligne

6. PROGRAMME

Confirmation d'inscription : 13/04, de 9h30 à 12h30

Contrôle : Adhésion AFLI 2024 **obligatoire**

Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
13/04/2024	14h30	ILCA 7, 6 et 4
14/04/2024	10h30	ILCA 7, 6 et 4

14/04/2024 : Dernier signal d'avertissement : 15h30.

Le club organisateur se réserve le droit de modifier les horaires et le nombre de courses à courir suivant les conditions météo.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles et affichées à la confirmation des inscriptions le samedi 13 avril 2024.

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont de types construits.

L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

9. SYSTEME DE PENALITE

Pas modification de la règle 44.1

10. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de **2**.

Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

- Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- Quand **3** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX



Société Nautique de la Baie de SAINT-MALO

Tél. : 02 23 18 20 30

voilelegere@snbsm.com - www.snbsm.com



- Des coupes ou prix seront distribués aux premiers des différentes séries :
- Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (ILCA 7, 6 et 4)
- La 1ère Féminine en ILCA 6, le 1er Master ILCA 7 (à partir de 30 ans) et le premier Master ILCA 6 (à partir de 30 ans), la première fille en ILCA 4, la première Master en ILCA 4

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

15. MAREE :

Samedi P.M. 11:04 - 11,20m Coef. 76
B.M. 17:54 - 2,72m /!\ seuil des Sablons à 2,00m

Dimanche P.M. 11:40 - 10,14m Coef. 58
B.M. 18:26 - 3,73m

16. ACCOMPAGNATEURS et ENTRAINEURS

6.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

6.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés [**description identification**].

6.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

6.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- **Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord**
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- **Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.**

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

Pour les entraineurs désirant une place au port de plaisance des Sablons pour la nuit du samedi au dimanche, une inscription sera impérative via le formulaire disponible en ligne sur notre site : www.snbsm.com

17. PRIX

Des coupes ou prix seront distribués aux premiers des différentes séries :
Les 1^{er}, 2^o et 3^o des 3 classements ILCA 4, 6 et 7



Société Nautique de la Baie de SAINT-MALO

Tél. : 02 23 18 20 30

voilelegere@snbsm.com - www.snbsm.com



La 1^{ère} Féminine en ILCA 4 et en ILCA 7, le 1^{er} Master ILCA 6 et en ILCA 7 (à partir de 30 ans le jour de l'épreuve pour être master.)

18. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Toutes les informations de la régata seront disponibles sur la page dédiée de notre site :

www.snbsm.com

Pour tout autre contact au téléphone au 02 23 18 20 30 ou par courriel à siege@snbsm.com

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-french speaking competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).



Société Nautique de la Baie de SAINT-MALO

Tél. : 02 23 18 20 30

voilelegere@snbsm.com - www.snbsm.com



(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf> .



Société Nautique de la Baie de SAINT-MALO

Tél. : 02 23 18 20 30

voilelegere@snbsm.com - www.snbsm.com





PLAN DU SITE Terre Plein du NAYE
Mise à l'eau Cale du NAYE



**Terminal
Ferries du
Naye**

Accès des véhicules

**Zone de
rangement
des [redacted]
à l'eau**

**Cale du
Naye mise
à l'eau des
semi-rigides**

**Cheminement balisé des
coureurs pour accès à
l'eau et retour à terre**

**Sanitaires
Base
d'Avirons
SNBSM**

**Organisation
et Jury
Centre de
Plongée**

arrage des semi-
rigides Port des
Sablons Ponton
Emplacements à
confirmer

Accueil
Coueurs
Inscriptions
Briefings

Parking 100
places
Véhicules et
Bateaux